

AVIS PUBLIC

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement N° 05-2025

Règlement relatif à la taxation du cours d'eau
Branche 1

Avis public est, par la présente, donné par la directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval :

Qu'un **AVIS DE MOTION** fût fait lors à la séance extraordinaire du 7 juillet 2025, à l'effet que le Conseil étudiera et adoptera à une séance subséquente le *Règlement #05-2025 relatif à la taxation du cours d'eau Branche 1*.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement #05-2025 est déposé*. Une copie de ce projet de règlement est jointe en annexe au présent avis.

L'adoption du règlement est prévue à la séance ordinaire qui se tiendra selon les coordonnées suivantes :

Date : Lundi, 11 août 2025
Heure : 20 heures
Lieu : Mairie (1232, rang Saint-Pierre)

DONNÉ À SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL, 8 juillet 2025



Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS MOTION RÈGLEMENT #05-2025
Règlement relatif à la taxation du cours d'eau Branche 1

Je, soussignée, Hélène Chassé, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval, certifie que j'ai publié le présent avis :

- Aux endroits désignés par le conseil municipal page web et mairie, à compter du 8 juillet 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8^e jour du mois de juillet 2025.

Hélène Chassé

Hélène Chassé, *g.m.a.*
Directrice générale et greffière-trésorière

